

Pôle expertise des établissements et de la pédagogie Inspection du 2nd degré

Bilan des examens 2021

La commission académique d'harmonisation des notes s'est réunie les 22, 23 et 26 novembre 2021. Présidée par Madame Anne LE BOUHELLEC, chargée de mission auprès de l'inspection en EPS, elle se compose de vingt-deux membres, professeurs d'EPS de collège, de lycée professionnel et de lycée polyvalent. Ils sont renouvelés tous les trois ans. Pour la première année, un « représentant examen » de chaque lycée général, technologique, professionnel et ALP de Nouvelle-Calédonie était présent à la CAHN.

Seuls deux collègues (de Lifou et de Maré) ont participé aux travaux par visio-conférence étant donné le contexte. Cette représentation de tout le territoire a apporté une réelle plus-value aux travaux effectués et a permis de nombreux échanges, limités les années précédentes aux seuls représentants de Nouméa et de ses environs.

Ce temps de commission obligatoire est aussi envisagé comme un espace de formation dont l'impact sur les pratiques enseignantes est réel.

Nous tenons à remercier le vice-rectorat, particulièrement le service de la DEXCO, pour cette organisation.

Etant donné la spécificité de cette année 2021, la CAHN n'a pu réaliser les travaux habituels mais nous souhaitons produire un rapport à l'attention des établissements de l'académie.

1) Le bilan pour le baccalauréat général et technologique

11% notes ont été posées sur 3 CCF (contrôle officiel).

23% des notes ont été posées sur 2 CCF

66 % des notes ont été posées sur 1 CCF et la moyenne du CC.

Soit presque 90% d'aménagements d'épreuves nécessaires pour cette session exceptionnelle (crise sanitaire).

Les établissements de Nouméa et Grand Nouméa ont été les plus impactés, pour deux raisons :

- le nombre de classes concernées est bien plus important que sur le reste du territoire
- le manque d'installations sportives intra-muros (les installations communales et provinciales ont été accessibles tardivement) comparativement aux établissements extérieurs

La moyenne académique est de 14.38, soit presqu'un point de plus qu'en 2019 (13.59) et l'écart avec le baccalauréat professionnel s'accentue.

Les explications de cette hausse évoquées par les membres de la commission sont les suivantes :

- cette année, le contrôle continu (notes trimestrielles) a eu beaucoup d'importance, or les équipes ne sont pas habituées à ce type d'évaluation pour un examen. Le format du CCF, cadré par un référentiel validé par la CAHN, en co-évaluation, a beaucoup manqué.

Une réflexion profonde est à mener sur l'évaluation continue en EPS, la notation des élèves et l'exigence à

maintenir, en CCF comme en contrôle continu. La bienveillance n'oppose pas l'exigence, loin de là!

- pour beaucoup, les AFL2 AFL3 (qui représentent dorénavant 8 points / 20) sont nouveaux à évaluer et à transformer en note. Les élèves, notamment les plus scolaires, ont des notes qui augmentent. Cela est particulièrement visible sur les moyennes des filles en EPS.

Une réflexion est à mener sur l'exigence attendue dans ces AFL, particulièrement pour atteindre le degré 4 d'acquisition.

- Le nomogramme en CA1 accorde une part importante à la maîtrise. Une réflexion est à mener sur l'exigence du barème et des critères d'efficacité tout en respectant le référentiel national.

2) Le bilan pour le baccalauréat professionnel

24% notes ont été posées sur 3 CCF (examen habituel).

56% des notes ont été posées sur 2 CCF.

20% notes ont été posées sur 1 CCF et la moyenne du CC.

Soit 76% d'aménagements d'épreuves.

A pondérer car pour cet examen les professeurs avaient la possibilité de prendre une note de classe de 1^{ère} pour le deuxième CCF. L'impossibilité de proposer 2 CCF en 2021 est donc plus important en réalité.

Là encore, les établissements de Nouméa et Grand Nouméa ont été les plus impactés.

3) Le bilan pour le certificat d'aptitude professionnel

75% des notes ont été posées sur 2 CCF (examen habituel).

25% des notes ont été posées sur 1 CCF et la moyenne du CC, soit avec aménagements.

2 seuls CCF sont nécessaires pour obtenir la note d'EPS en CAP, le recours aux aménagements a donc été inférieur aux autres examens.

Les difficultés se sont accentuées pour les élèves absentéistes qui sont en difficulté le jour du CCF (présents uniquement ce jour-là) car ils ne peuvent pas suivre les apprentissages. La note est souvent négative et surtout, il est difficile pour l'enseignant de situer l'élève sur les degrés d'acquisition des six AFLP.

Au-delà des outils didactiques et pédagogiques abordés pour favoriser leur motivation, nous encourageons les professeurs à communiquer davantage avec ces élèves et leurs familles, notamment via le bulletin, en les alertant sur les conséquences de l'absentéisme (éliminatoire en voie professionnelle), d'autant plus lorsqu'ils sont aussi absents le jour du CCF.

4) Suivi apporté sur les référentiels du baccalauréat professionnel (réforme en cours)

90% des établissements ont renvoyé leurs propositions de référentiels d'évaluation pour obtenir des éléments de conformité et des conseils.

Nous félicitons les équipes pour cette réflexion et pour la confiance accordée aux membres de la CAHN quant au suivi effectué.

Au total, 77 référentiels ont été étudiés à partir de la banque de donnée académique.

De nombreux retours ont été effectués sur la forme mais surtout sur le fond, prioritairement sur :

- les éléments à évaluer, qui sont différents de ceux du CAP
- la répartition des points indiquée dans le référentiel national, qui est un élément non négociable
- la déclinaison des degrés d'acquisition dans les 6 AFLP, qui est un élément non négociable. Pour rappel, l'arrêté du 23 juillet 2020 indique que « pour permettre une évaluation couvrant toutes les dimensions de la formation, l'enseignant veille à évaluer au moins une fois les AFLP 3, 4, 5 et 6 sur l'ensemble certificatif du candidat ». Les membres de la commission doivent alors valider chaque référentiel avec la déclinaison des 6 AFLP ne sachant pas quels seront les ensembles certificatifs proposés aux candidats, cette liberté relevant de chaque équipe enseignante.

Nous notons la qualité de plusieurs productions et encourageons les collègues à poursuivre leur réflexion, notamment dans le choix des supports, des formes scolaires de pratique et des protocoles d'évaluation, dans le but de favoriser la motivation et la réussite des lycéennes et lycéens.

Nous alertons les équipes quant à la nécessité de lire le référentiel national spécifique au baccalauréat professionnel et de travailler à partir de ce support, même si le lien avec les référentiels de CAP déjà validés reste indispensable.

5) In(formation) sur l'évaluation en contrôle continu

Cette session exceptionnelle a mis en exergue trois constats liés à l'évaluation continue en EPS :

- Une habitude de la profession à valoriser les notes trimestrielles par rapport à celles de CCF (parfois plus de 2 points)
- En LGT, une constante augmentation de ces moyennes alors que les élèves ne sont pas meilleurs que les années précédentes
- Une habitude de la profession à n'utiliser qu'une seule évaluation en fin de séquence pour guider et noter les élèves, ce qui a engendré des difficultés à produire des notes cette année étant donné le contexte.

A partir de ces constats et pour anticiper le travail à mener dans le cadre des nouvelles modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 (BAC GT), plusieurs consensus ont été trouvés et seront transmis à chaque équipe, via le représentant examen présent en CAHN :

- Faire réussir les élèves en EPS ne se limite pas à leur attribuer de bonnes notes. Une confusion est réelle sur ce sujet, encouragée par la pression extérieure ressentie par plusieurs professeurs.

Faire réussir les élèves c'est les mettre dans des conditions de pratique satisfaisantes et leur donner du temps pour apprendre.

Faire réussir, c'est donner du sens aux apprentissages grâce aux nombreux outils didactiques et pédagogiques dont dispose l'enseignant. Nous ne précisons pas ici l'éventail abordé lors des échanges mais cela fera l'objet de partages en interne.

Faire réussir, c'est permettre à chaque élève de progresser. Nous insistons sur la nécessité de valoriser les progrès dans l'appréciation du bulletin scolaire, notamment lorsque la note est représentative d'un degré d'acquisition qui n'est pas maîtrisé ou juste maîtrisé.

- Le degré 4 d'acquisition reflète une très bonne maîtrise (voire excellente) des AFL. La possibilité de produire des référentiels « contextualisés » est une occasion pour viser des acquisitions spécifiques à chaque public selon ses besoins et ses ressources. Pour rappel, le programme d'EPS en lycée indique que « les enseignants sont responsables de la déclinaison des AFL par APSA et de la démarche pour les atteindre ». C'est dans cette conception que l'exigence des équipes sur ce qui est attendu apparaît. Les professeurs du secondaire sont les

garants de la qualité du parcours de formation de l'élève en EPS pour leur orientation vers le supérieur. Pour avoir un élément de comparaison, la mention « très bien » au baccalauréat s'obtient au-delà de 16/20.

- Les membres évoquent un problème de ciblage des éléments à évaluer. Cet écueil est compréhensif puisqu'il s'agissait de la première année de notation dans le cadre de la réforme. Plusieurs équipes ont alors décidé de modifier leurs référentiels et leur organisation. Cela est positif et nous encourageons la profession à réaliser ce bilan interne et réflexion partagée entre professeurs du même établissement.
- Il est important de différencier l'évaluation (renseigner l'élève sur son degré d'acquisition) de la notation. Une situation d'évaluation peut (au choix de l'enseignant) donner lieu à une note chiffrée ou à une appréciation non chiffrée qui apporte des indications sur le niveau de maîtrise.
- Comme l'indique le guide de l'évaluation suite à la note de service « Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 » du 28 juillet 2021 publiée au Bulletin officiel du 29 juillet : « Afin que les élèves comprennent le sens de l'évaluation, celle-ci se doit d'être explicite : chaque élève sait sur quoi il sera évalué, connaît les attendus, les critères d'évaluation et retient de l'évaluation menée le degré d'acquisition atteint ainsi que les éléments à travailler ».
- La lecture de ce guide est indispensable pour comprendre les enjeux et les recommandations faites pour l'évaluation, de manière générale, et plus particulièrement en EPS.
- Il est important de porter une attention particulière à la communication qui en est préalablement faite aux élèves, d'où la nécessité du projet d'évaluation à construire en équipe, en LGT mais aussi en CAP et BAC PRO, de la seconde à la terminale.
- Ces projets seront à produire pour la rentrée 2022, les équipes de direction travailleront avec vous, toutes disciplines confondues.

Lionel AMATTE
IA-IPR EPS